



Qui va avoir la garde et comment le juge peut fonctionné

Par **sonia**, le **23/03/2012** à **00:05**

Bonjour, mon amie est mexicaine et elle s'est mariée avec un québécois ils ont eu une fille ensemble. Ils se sont séparés et lui il lui dit tout le temps si tu demandes le divorce tu ne pourras pas quitter le pays avec notre fille. Ma question est : ça fille elle a 12 ans elle a aussi la citoyenneté mexicaine et mon amie veut retourner au Mexique vivre avec sa famille. Est-ce que le juge va automatiquement donner le droit de garde à son ex marié ?
merci
sonia

Par **cocotte1003**, le **23/03/2012** à **07:23**

Bonjour, il est impossible de savoir ce que le juge décidera, il le fait dans l'intérêt de l'enfant et l'un des intérêts des enfants est de pouvoir maintenir des contacts réguliers avec leurs 2 parents. L'enfant ayant 12 ans, il est possible de la faire auditionner par l'intermédiaire d'un avocat gratuit pour les mineurs, afin de connaître son avis, cordialement